

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 21 mars 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

### MUSÉES - DONATION D'UNE OEUVRE LE VA-DEVANT D'HUBERT-SAUZEAU - INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

#### Titulaires absentes :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

#### Titulaires absents excusés :

Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023

#### MUSÉES - DONATION D'UNE OEUVRE LE VA-DEVANT D'HUBERT-SAUZEAU - INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le musée Bernard d'Agesci a acquis par donation une œuvre graphique intitulée :

- Le **Va-devant** réalisé par Hubert-Sauzeau, aquarelle sur papier, vers 1900, dim. 65,8 x 48,9 cm (avec cadre).

Le **Va-devant**, œuvre peinte vers 1900 est bien identifiée comme ayant été réalisée par le peintre Hubert-Sauzeau (1856-1927). Elle porte son monogramme.

L'état général est bon ; l'œuvre possède son cadre d'origine (sous-verre).

Article extrait du Mémorial des Deux-Sèvres, en 1903, à l'occasion de l'exposition au Salon poitevin à Niort :

*Aquarelle vraiment remarquable représentant un vieux paysan en costume poitevin, fièrement campé, une main appuyée sur la hanche, l'autre sur une fourche rustique.*

*C'est un ami de l'artiste, M.G.G, bien connu à Saint Maixent qui a parait-il posé cette intéressante figure.*

Comme mentionné sur l'œuvre, le costume appartient à M. Hypeau, de Saint Maixent, et c'est un ami de l'artiste, M. Georges Goguet, beau-frère du maire de Saint Maixent, M. Hublin, qui a posé. Georges Goguet, avocat à Paris, était, comme Hubert-Sauzeau, membre de la Fouace, amicale créée à Paris par des deux-sévriens. »

L'acquisition par donation de cette œuvre présente plus d'un intérêt aux regards des collections du musée Bernard d'Agesci. Elle complète le fonds du musée autour de la personnalité d'Hubert-Sauzeau ; elle est un témoignage en lien avec une mémoire locale tant par le costume, le territoire que par l'identification du protagoniste.

L'acquisition par donation a obtenu l'avis favorable de la commission scientifique d'acquisitions en date du 21 février 2023.

La valeur estimée du don est à hauteur de 250 euros.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription de cette donation sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette donation.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Alain CHAUFFIER**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**